



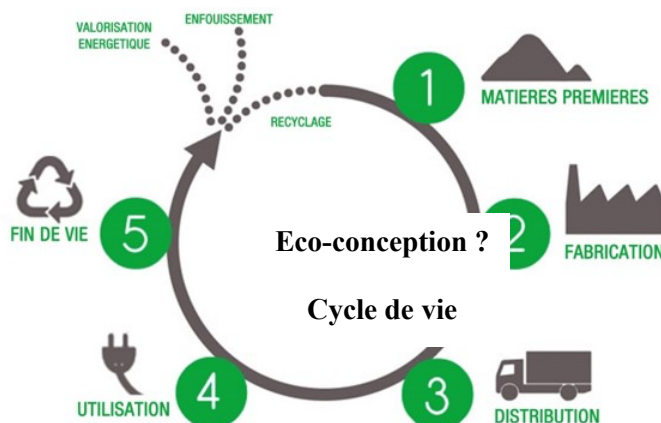
Année 2023-2024



MASTER 2

SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT (MILIEUX URBAINS ET INDUSTRIELS)

PARCOURS ECO- CONCEPTION ET GESTION DES DÉCHETS



En Apprentissage

Vos contacts :

Responsable pédagogique:
Ronan HÉBERT
Tél : 01 34 25 73 58
ronan.hebert@cyu.fr

Conseillère CFA :
Emilie Avril
responsable des contrats
d'apprentissage
e.avril@afi24.org
Tel : 06 15 80 42 14
www.afi24.org

▷ Objectifs pédagogiques

La formation est destinée à former des spécialistes de l'**éco-conception** (réduire les impacts environnementaux de nouveaux produits et services, à toutes les étapes de leur cycle de vie) et de la **gestion des déchets** (ménagers, industriels ; collecte, traitement, valorisation).

▷ Métiers actuels et futurs visés

*Ingénieur(e) en gestion et traitement des déchets

*Ingénieur(e) procédés en environnement

*Ingénieur(e) exploitation de site de traitement de déchets éco-concepteur

*Eco-designer

*Chargé(e) de mission éco-conception

*Chargé(e) de mission analyse du cycle de vie

▷ Public concerné

Titulaires d'un Master 1 scientifique (de préférence en Sciences de l'Environnement), mais autres profils possibles étudiés au cas par cas...

▷ Admission

Les candidats sont admis sur dossier et entretien. La sélection prend en compte la qualité du dossier universitaire des candidats ainsi que leur capacité et leur motivation à s'insérer dans une entreprise. Les démarches pour trouver un contrat d'apprentissage doivent être engagées avant l'entretien.

▷ Enseignements

450 h d'enseignements académiques (dont travaux dirigés et projets tuteurés) complétés par des séminaires, des visites de sites. Plus de deux tiers de ces enseignements sont assurés par des professionnels.

▷ Alternance

Cette formation n'est ouverte qu'en alternance (Apprentissage ou contrat de professionnalisation). Les candidats recherchent une entreprise d'accueil avec le soutien de la formation (liste d'offres d'apprentissage, annuaire d'entreprises, conseil et suivi personnalisé) s'ils ne l'ont pas encore trouvée. Il est indispensable d'avoir déjà des contacts en entreprise au moment de l'entretien d'admission. Le contrat doit être signé avant fin novembre.

L'**alternance** se fait sur un rythme de 2 semaines en entreprise / 2 semaines en formation sur la période de septembre à avril et s'achève par au moins 5 mois en entreprise.

Un contact privilégié avec la formation est assuré par le tuteur académique durant toute la période en entreprise.

PROGRAMME

▷ Enseignements académiques

• tronc commun

Economie circulaire et positive, analyse du cycle de vie	30h
Projet RSE commun aux 3 parcours sur un site défini	50h
Droit de l'environnement	20h
Anglais	20h
CAO/DAO ou management environnemental et éco-certification	25h
• partie spécifique « Eco-conception et gestion des déchets»	
Projet professionnel tuteuré	30h
Eco-conception et éco-design	70h
Gestion des déchets	70h
Gestion des pollutions et dépollution	50h
Assainissement et traitement des eaux usées	40h
Gestion de l'énergie	40h

TOTAL **450h**

▷ Projet professionnel tuteuré (30h + travail personnel)

Le projet professionnel tuteuré est l'occasion pour les étudiants de travailler en groupe, en contact direct avec des professionnels et de se voir confier une mission concrète, avec des objectifs à atteindre, un cahier des charges et un délai à respecter. Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale devant un jury constitué de professionnels et d'universitaires.

▷ Périodes en entreprise

Dans le cadre de l'apprentissage, les étudiants passent au total 35 semaines en entreprise, incluant une période longue de 5 mois minimum à la fin du cursus.

L'ALTERNANCE

▷ Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail** avec une période d'essai de 45 jours consécutifs ou non en entreprise, à compter de la date de démarrage du contrat. L'apprenti a donc les mêmes droits et devoirs que tout **salarié** de l'entreprise. Le travail est accompagné par un **maître d'apprentissage** désigné par l'entreprise et répondant à des critères de qualification. Le salaire est fixé en fonction de l'année de formation et de l'âge de l'apprenti.

Durant son travail en entreprise, l'apprenti est également suivi par un **tuteur universitaire** avec lequel il garde un lien constant et qui vient lui rendre visite sur son lieu d'apprentissage.

▷ Calendrier d'alternance (2022-2023):

septembre		octobre		novembre		décembre		janvier		février	
V 01		D 01		M 01		V 01		L 01	(S 1)	J 01	
S 02		L 02	(S 40)	J 02	vacances	S 02		M 02		V 02	
D 03		M 03		V 03		D 03		M 03	vacances	S 03	
L 04	rentrée	M 04		S 04		L 04	(S 49)	J 04		D 04	
M 05	intégration	J 05		D 05		M 05		V 05		L 05	(S 6)
M 06		V 06		L 06	(S 45)	M 06		S 06		M 06	
J 07		S 07		M 07		J 07		D 07		M 07	
V 08		D 08		M 08		V 08		L 08	(S 2)	J 08	
S 09		L 09	(S 41)	J 09		S 09		M 09		V 09	
D 10		M 10		V 10		D 10		M 10		S 10	
L 11	(S 37)	M 11		S 11		L 11	(S 50)	J 11		D 11	
M 12		J 12		D 12		M 12		V 12		L 12	(S 7)
M 13		V 13		L 13	(S 46)	M 13		S 13		M 13	
J 14		S 14		M 14		J 14		D 14		M 14	
V 15		D 15		M 15		V 15		L 15	(S 3)	J 15	
S 16		L 16	(S 42)	J 16		S 16		M 16		V 16	
D 17		M 17		V 17		D 17		M 17		S 17	
L 18	(S 38)	M 18		S 18		L 18	(S 51)	J 18		D 18	
M 19		J 19		D 19		M 19		V 19		L 19	(S 8)
M 20		V 20		L 20	(S 47)	M 20		S 20		M 20	
J 21		S 21		M 21		J 21		D 21		M 21	vacances
V 22		D 22		M 22		V 22		L 22	(S 4)	J 22	
S 23		L 23	(S 43)	J 23		S 23		M 23		V 23	
D 24		M 24		V 24		D 24		M 24		S 24	
L 25	(S 39)	M 25	vacances	S 25		L 25	(S 52)	J 25		D 25	
M 26		J 26		D 26		M 26		V 26		L 26	(S 9)
M 27		V 27		L 27	(S 48)	M 27	vacances	S 27		M 27	
J 28		S 28		M 28		J 28		D 28		M 28	
V 29		D 29		M 29		V 29		L 29	(S 5)	J 29	
S 30		L 30	(S 44)	J 30		S 30		M 30			
		M 31				D 31		M 31			

mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre	
V 01		L 01	(S 14)	M 01		S 01		L 01	(S 27)	J 01		D 01	
S 02		M 02		J 02		D 02		M 02		V 02		L 02	(S 36)
D 03		M 03		V 03		L 03	(S 23)	M 03		S 03		M 03	
L 04	(S 10)	J 04		S 04		M 04		J 04		D 04		M 04	
M 05		V 05		D 05		M 05		V 05		L 05	(S 32)	J 05	
M 06		S 06		L 06	(S 19)	J 06		S 06		M 06		V 06	
J 07		D 07		M 07		V 07		D 07		M 07		S 07	
V 08		L 08	(S 15)	M 08		S 08		L 08	(S 28)	J 08		D 08	
S 09		M 09		J 09		D 09		M 09		V 09		L 09	(S 37)
D 10		M 10		V 10		L 10	(S 24)	M 10		S 10		M 10	
L 11	(S 11)	J 11		S 11		M 11		J 11		D 11		M 11	
M 12		V 12		D 12		M 12		V 12		L 12	(S 33)	J 12	
M 13		S 13		L 13	(S 20)	J 13		S 13		M 13		V 13	
J 14		D 14		M 14		V 14		D 14		M 14		S 14	
V 15		L 15	(S 16)	M 15		S 15		L 15	(S 29)	J 15		D 15	
S 16		M 16		J 16		D 16		M 16		V 16		L 16	
D 17		M 17		V 17		L 17	(S 25)	M 17		S 17		M 17	
L 18	(S 12)	J 18		S 18		M 18		J 18		D 18		M 18	
M 19		V 19		D 19		M 19		V 19		L 19	(S 34)	J 19	
M 20		S 20		L 20	(S 21)	J 20		S 20		M 20		V 20	
J 21		D 21		M 21		V 21		D 21		M 21		S 21	
V 22		L 22	(S 17)	M 22		S 22		L 22	(S 30)	J 22		D 22	
S 23		M 23		J 23		D 23		M 23		V 23		L 23	
D 24		M 24		V 24		L 24	(S 26)	M 24		S 24		M 24	
L 25	(S 13)	J 25		S 25		M 25		J 25		D 25		M 25	
M 26		V 26		D 26		M 26		V 26		L 26	(S 35)	J 26	
M 27		S 27		L 27	(S 22)	J 27		S 27		M 27		V 27	
J 28		D 28		M 28		V 28		D 28		M 28		S 28	
V 29		L 29	(S 18)	M 29		S 29		L 29	(S 31)	J 29		D 29	
S 30		M 30		J 30		D 30		M 30		V 30		L 30	
D 31				V 31				M 31		S 31			

intégration : journée d'intégration ; soutenances du travail en entreprise pour la promotion ECOGED : du 9 au 13 septembre 2024

Pour candidater :
*Inscrivez-vous sur le site du CFA AFI24 (www.afi24.org), la procédure vous y sera indiquée.
 Recherchez activement une entreprise pour l'alternance.*